

COMPTE-RENDU
RÉUNION COMITÉ CONSULTATIF
30 novembre 2022 salle du Conseil municipal

Présent(e)s :

Elu(e)s : DEUILHÉ Serge, Maire, LOUIT Catherine, Adjointe déléguée au dialogue citoyen

Agent : SEIXAS Lucia, Directrice générale des services

Citoyen(ne)s : LAFOURCADE Thierry, RAULT Virginie, THOVELLES Malika, BRUSTIER Myriam, RASPAUD Thierry, BOTTERO Anne

Excusées : OBERTI Médély, SABY Janine, DEHOVE Michèle

Madame LOUIT ouvre la séance et excuse M le Maire retenu mais qui rejoindra la réunion plus tard.

Madame LOUIT présente ses excuses au nom de l'équipe majoritaire pour avoir tardé à la mise en place de ce comité consultatif. Ce comité consultatif devant être travaillé au préalable, les derniers recrutements au sein de la collectivité permettent à présent d'assurer un suivi des actions portées par cette instance.

Ce soir, l'idée est de faire une première présentation sur ce qu'est un dialogue citoyen, et prendre connaissance du projet de la charte qui vous a été transmis avec l'invitation, et qui sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

1- Présentation du dialogue citoyen :

➔ Powerpoint de présentation en annexe

2- Echange avec les participant(e)s :

Au cours de la présentation des différentes formes de démocratie participative, en fin de séance, les Saint-Lysiens membres du comité consultatif ont relevé plusieurs points :

- Ils ont noté que le plan de concertation est un outil essentiel à la réussite des projets engagés par cette instance ;
- Les sujets traités par le comité consultatif sont choisis et définis par celui-ci, mais nécessite la validation de la municipalité avant d'être traité afin de ne pas travailler inutilement sur un projet qui ne pourrait pas être mis en place. Néanmoins, la municipalité peut également proposer des thèmes sur lesquels le comité consultatif pourrait travailler (exemple : concertation dans le cadre du projet bourg centre) ;
- Le comité consultatif peut être aussi un comité de quartier. Dans le cas où des habitants d'un quartier portent à la connaissance de la municipalité leur souhait de travailler sur un projet, celle-ci étudiera cette possibilité. A ce jour, il n'existe plus de comités de quartiers actifs à Saint-Lys.

- Les membres du comité consultatif proposent de relancer des candidatures en vue d'en élargir la portée. Il est proposé aux personnes présentes de porter à la connaissance de leur entourage l'existence de ce comité et d'inviter les Saint-Lysiens à participer à la vie locale par le biais du dialogue citoyen.
- Une participante investie dans plusieurs associations dresse constat de même difficulté pour recruter du monde et mobiliser. Il est nécessaire de recréer du lien et de transmettre le message suivant « être plus efficace à plusieurs que seul ». Mme LOUIT cite le projet participatif de nettoyage de la commune, qui fédère de plus en plus de monde. Il faut créer une dynamique pour gagner en puissance.
- Plus largement, les membres du comité consultatif constatent de manière générale un besoin de communication entre élus et citoyens. Une réflexion est actuellement engagée afin d'améliorer ce sujet et valoriser un site internet plus fluide et réactif. De plus, le partage d'informations et le lien entre la collectivité et ses citoyens pourraient constituer un sujet à traiter par les membres du comité consultatif.
- Le comité consultatif est une instance autonome. La mairie de Saint-Lys a un rôle d'accompagnement et de soutien : besoins d'expertise, de matériels techniques, salles pour les réunions, information juridique...
- Monsieur le Maire et Madame LOUIT suggèrent de travailler sur un premier projet. Il est proposé à chaque membre de réfléchir à 1 ou 2 sujets à partager lors de la prochaine réunion.
- La question de la fréquence des réunions du comité consultatif a été posée lors de cette rencontre. A ce stade, les membres du comité peinent à percevoir l'engagement, notamment en termes de temps, que représentera la gestion d'un projet. Ces éléments se préciseront lors de la mise en place d'un plan de concertation, qui sera abordé lors de la prochaine réunion.

3- Validation de la charte du dialogue citoyen :

Cette charte est un outil de cadrage du comité consultatif. Elle permet de définir les principes du dialogue citoyen à Saint-Lys dans le respect de chacun. Il sera demandé aux membres du comité de s'engager à respecter cette charte par la signature de ce document.

Elle permet également de créer un lien de confiance entre les élus et les membres des comités. Ce document pourra évoluer en fonction des besoins exprimés par le comité consultatif.

La charte du dialogue citoyen sera présentée au vote au Conseil municipal du 19 décembre 2022. Puis elle sera transmise à chaque membre pour signature.

4- Prochaines étapes :

A l'issue de cette rencontre, Monsieur le Maire et Madame Louit remercient les participants pour leur présence et leurs échanges. Ils valident les actions suivantes :

- 1- Relancer les candidatures
- 2- Passer la charte en conseil municipal
- 3- Programmer une nouvelle réunion en janvier : réunion arrêtée le **mercredi 11 janvier à 19h, salle du Conseil municipal.**